

**COMMUNE DE GRIGNON****Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Délibération n° 2024.09.23\_11**

**Le 23 septembre deux mil vingt-quatre**, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

**Étaient présents** : Annette BELLANGER – Lina BLANC- Thierry BINET -Corinne BUSALB- Pascal DUMONT - Virginie GARDET – Jean-Pierre MARGUERIE- Valérie MATHE - Nicole RECORDON- François RIEU - Olivier RUFFIER - David TORDJMANN

**Étaient excusés** : Rémi FERRONT a donné pouvoir à Pascal DUMONT, Bernard FUMEY a donné pouvoir à Jean-Pierre MARGUERIE

**Étaient absents** : Stéphanie MARTIN, André CARRABIN

**Secrétaire de Séance** : David TORDJMANN

Nombre de Conseillers en exercice : 16

Présents : 12

Excusés : 2

Absent : 2

Pouvoirs : 2

Votants : 14

Rapporteur : François RIEU

Date de convocation : le 17/09/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301308-20240923-2024-09-23-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2024

Publication : 03/10/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



**DÉLIBÉRATION 11. FONCIER : VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE A TDF  
POUR INSTALLATION D'UNE ANTENNE RELAIS**

Monsieur le Maire informe d'une demande de la part de la société ITAS pour le compte de TDF en date du 12 septembre 2024 relative à l'implantation d'un relais radioélectrique audiovisuel et de télécommunications sur la commune.

Deux possibilités d'implantation sont proposées, la première sur la parcelle C 217, la seconde sur la parcelle C 256, les deux sur le secteur du Gros Chêne, en bordure de la route de Saint Guérin.

La surface nécessaire à cette implantation est d'environ 200m<sup>2</sup>, pour un coût d'achat de 25 000 €.

Il est demandé un accord de principe pour l'installation sur une de ces deux parcelles, le choix de la parcelle définitive étant prévu ultérieurement par TDF et à valider dans une prochaine délibération.

**Où cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par :**

Abstentions	0
Contre	0
Pour	14

- **APPROUVE** la vente d'une surface d'environ 200m<sup>2</sup> sur la parcelle C 217 ou C256 à TDF
- **APPROUVE** le prix de vente à 25 000€
- **PRECISE** que les frais de géomètre et notariés seront à l'entière charge de l'acquéreur
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer l'accord de principe

A GRIGNON, le 23 septembre 2024

Le Maire,  
François RIEU



Ainsi Délibéré, les jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,  
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de  
la réception en Sous-Préfecture le ( Voir cachet) :  
Et de la publication, le